



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Chalet des loisirs le lundi 12 juin 2023, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

34, rue Jolicoeur (lot 5 449 007 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La construction, en cour avant, d'un garage isolé à une distance de 6.4 mètres de la ligne avant (rue Jolicoeur) sur un lot se trouvant en zone de villégiature VB non riveraine alors que le tableau de l'article 10.3.3 du règlement de zonage autorise l'implantation en cour avant d'un garage isolé seulement en zone de villégiature riveraine VA.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 9 juin 2023, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 25 mai 2023.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA